EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **30 septembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **trente septembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 septembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Dominique ADENOT à Pascal GUITTARD, Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Isabelle LAVEST.
Mme Nicaise JOSEPH arrive avant le vote de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Mme Françoise NOUHEN).
M. Simon POURRET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à M. le Maire.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°50 et donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu A puis revient à l'ouverture du débat du vote B.

Rapport N° 51

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES INGÉNIEURS

Le cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux a été rénové et le cadre d'emplois des Ingénieurs en chef a été créé par décrets du 26 février 2016.

Au vu de ces évolutions réglementaires, il convient d'adapter le régime indemnitaire de la Ville afin que les délibérations visent les nouveaux grades ainsi créés.

Ces propositions annulent et remplacent les délibérations du 28 juin 2002, du 22 juin 2007 et du 15 décembre 2011.

Il vous est proposé, suite à la demande de M le Maire de Clermont-Ferrand, en accord avec votre commission, d'appliquer ce nouveau régime indemnitaire conformément à l'annexe jointe à la délibération.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 octobre 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI

REFORME DU STATUT DES INGENIEURS TERRITORAUX

9 décrets en date du 26 février 2016, applicables à compter du 1er mars 2016, réforment le statut des ingénieurs territoriaux. Il convient donc de requalifier le régime indemnitaire sur les nouveaux grades.

Cadre d'emplois	Grade	PSR	ISS	ISS Maj. Chef de service	ISS Maj. Directeur Adjoint	ISS Maj. Directeur
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur jusqu'au 6 éch	134.51	721.99	782.78	835.98	X
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur du 7 éch	134.51	850.91	922.57	850.91	X
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal	230.28	815.82	1108.77	1108.77	1429.72
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Principal du 5 éch et 5 ans d'ancienneté	230.28	967.60	1315.05	1315.05	1695.72
Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur Hors Classe	230.28	967.60	1315.05	1315.05	1695.72
Ingénieurs en chef	Ingénieur en Chef	245.45	X	X	1536.85	1711.50
Ingénieurs en chef	Ingénieur en Chef hors classe	466.17	X	X	1579.68	1755.19
Ingénieurs en chef	Ingénieur Général	466.17	X	X	1579.68	1755.19

Le régime indemnitaire reste identique entre les anciens grades et les nouveaux grades après reclassement. Pour le grade d'Ingénieur Hors Classe et d'Ingénieur Général aucune disposition n'est prévue par les textes, aussi il est proposé que le régime indemnitaire soit maintenu dans l'attente des évolutions liées à la mise en place du RIFSEEP.